

V/LR

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection  
des monuments naturels et des sites de caractère  
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-  
resque et notamment l'article 4 ;

~~Sur la proposition de la Commission départementale~~  
~~des monuments naturels et des sites~~ Vu l'arrêté  
du 27 Août 1943 pris par application  
de la loi n°421 du 28 Juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites  
dont la conservation présente un intérêt gé-  
néral: le Manoir de Cursac et son site au  
bord de la Briance à STE-VITTE sur BRIANCE  
(Haute-Vienne)

Délimitation du site:

Nord - le chemin de grande communication 31  
jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la par-  
celle 164.  
Est - limites Ouest des parcelles 164.165.  
limites Est des parcelles 166.218.222.  
224.225.  
Sud - limites Sud-Ouest des parcelles 240.239.  
236.235.  
Ouest - le chemin de grande communication 16  
jusqu'à son embranchement avec le che-  
min de grande communication 31.

J. 470-43. [36292-2]

/...

Parcelles cadastrales visées:  
166 à 171, 173, 218, à 222, 224 à 229, 229bis, à  
231, 235, 236, 239, 240.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Ste-Vitte sur Briançon et aux propriétaires intéressés dont les noms figurent sur une liste annexée au présent arrêté

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

25 MAI 1944

Par déléguation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts

Annexe à l'arrêté du 15/11/1944  
Partant inscription sur l'inventaire des sites  
Le manoir de Coursac et son site au bord de la  
Briance à STE-VITHE sur BRIANÇON (Haute-Vienne)

Propriétaires intéressés

BOUTAIRE Jean, propriétaire à Coursac.....	231p.236p.
LAFRONCHE Léonard.....	222p.229bis. 235.236p.
LEBEAUD Jacques.....	230p.
ROUX Henri Époux PAQUET Nouaillhas.....	225p.
SAZILLE (de) gendre de La Bastide...§.....	166 à 171.173.
THIARDET Léonard....CURSAC.....	239.240.
TRAVERSAY (DE) Gaëtan Coursac.....	218 à 222p. 226 à 229.229bis.

Annexe à l'arrêté du 25 MAI 1944  
Portant inscription sur l'inventaire des sites  
de manoir de Cursac et son site au bord de la  
Briance à STE-VITTE sur BRIANCE (Haute-Vienne)

Propriétaires intéressés

BOUTAIRE Jean, propriétaire à CURSAC.....231p.236p.

LATRONCHE Léonard.....222p.229bis.  
235.236p.

LIERAUD Jacques.....230p.

ROUI Henri époux BAQUET Nouvelles.....225p.

SABILLY (de) gendre de La Bastide.....166 à 171.173.

THEARDET Léonard....CURSAC.....239.240.

TRAVERSAY (DE) Gaëtan CURSAC.....218 à 222p.  
226 à 229.229bis.